

Cote du document: GC 37/L.4/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 a)
Date: 19 février 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Établissement de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Mohamed Beavogui

Directeur du Bureau des partenariats
et de la mobilisation des ressources
et Conseiller principal du Président
téléphone: +39 06 5459 2240
courriel: m.beavogui@ifad.org

Sylvie Martin

Réponsable du Bureau du Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Sylvie Arnoux

Juriste
téléphone: +39 06 5459 2460
courriel: s.arnoux@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-septième session
Rome, 19-20 février 2014

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à examiner et adopter le projet de résolution ci-joint.

Établissement de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 166/XXXV sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1^{er} janvier 2013 (paragraphe I.a)).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes.
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par la neuvième reconstitution, le projet de résolution ci-joint prévoyant l'établissement de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA a été examiné en septembre 2013, lors de la cent neuvième session du Conseil d'administration, et sa présentation au Conseil des gouverneurs pour examen approfondi et approbation a été dûment recommandée.
4. Compte tenu de l'expérience positive liée à la présidence externe pendant les consultations sur la neuvième reconstitution, le Conseil d'administration a décidé de recommander un(e) président(e) externe au Conseil des gouverneurs, en l'occurrence M. Johannes Linn.
5. Le Secrétariat préparera à l'intention de la Consultation la documentation nécessaire exposant les opérations passées et en cours du FIDA, son programme et ses orientations générales, ainsi que ses besoins futurs en matière de ressources.

Projet de résolution sur l'établissement de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution .../XXXVII

Établissement de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui dispose que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le FIDA dispose sont suffisantes;

Rappelant en outre que la période arrêtée par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 166/XXXV pour la neuvième reconstitution des ressources du FIDA s'achèvera le 31 décembre 2015;

Ayant pris connaissance de la déclaration du Président du FIDA sur la nécessité d'examiner si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, ainsi que du document GC 37/L.4 y relatif;

Ayant en outre délibéré de la nécessité d'établir une Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA;

Décide ce qui suit:

1. Une Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA ("la Consultation") sera établie sous la présidence de M. Johannes F. Linn pour examiner si les ressources du Fonds sont suffisantes et faire rapport au Conseil des gouverneurs. Les attributions du président de la Consultation sont énoncées dans l'annexe à la présente résolution.
2. La Consultation tiendra sa première session les 20 et 21 février 2014.
3. La Consultation se composera de tous les États membres des Listes A et B et de 18 États membres de la Liste C, qui seront désignés par les membres de la Liste C et dont les noms seront communiqués au Président du FIDA au plus tard le 19 février 2014. La Consultation peut par la suite inviter à participer à ses travaux tous les autres États membres susceptibles de faciliter ses délibérations.
4. La Consultation présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, à la trente-huitième session du Conseil des gouverneurs et, le cas échéant, à des sessions ultérieures afin que puissent être adoptées les résolutions appropriées.
5. Le Président du FIDA est invité à tenir le Conseil d'administration informé du déroulement des délibérations de la Consultation.
6. Le Président du FIDA et le personnel sont invités à apporter à la Consultation l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficiente et efficace.

Attributions du président de la Consultation

Sous l'autorité de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA, le/la président(e):

- a) Préside les réunions officielles de la Consultation;
- b) Avec l'appui du Secrétariat, réalise une synthèse des débats et prépare, à l'issue de chaque réunion, un résumé reflétant de manière concise et précise l'état d'avancement des négociations;
- c) Veille à ce que le rapport final et les recommandations de la Consultation soient conformes au mandat de la Consultation – tel qu'énoncé dans la présente résolution – ainsi qu'à l'Accord portant création du FIDA et autres textes fondamentaux adoptés par le Conseil des gouverneurs;
- d) Supervise sous tous leurs aspects les réunions, les débats et les délibérations de la Consultation, donnant notamment des indications et prêtant appui au secrétariat du Conseil des gouverneurs;
- e) Examine de façon éclairée les projets de documents et les rapports établis pour chaque consultation et formule des observations à cet égard, garantissant un contrôle de la qualité sérieux et une forte cohérence stratégique;
- f) Dirige et facilite les discussions et les négociations entre les membres, ainsi qu'entre ceux-ci et les dirigeants du FIDA, en vue de parvenir à un consensus afin d'assurer le succès de l'examen entrepris pour vérifier que les ressources du Fonds sont suffisantes; et
- g) Collabore avec le Président du FIDA et le personnel à la préparation des réunions ou des négociations, afin de garantir une présentation efficace des questions.